

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le douze avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le cinq avril conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure, sous la présidence de Monsieur Daniel DOUARD, 1^{er} adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel DOUARD, 1er adjoint, Mme Martine LEPETIT, 2ème adjointe, M. Thierry MARTIN, 3ème adjoint M. Jean-François BOURGOIN, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Sophie LECOINTRE Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, M. Arnaud BABY, Mme Kendy SAUTRON, Mme Nadine PAUL, M. Gilbert GENESTE, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Jocelyn CHARRON, Mme Estelle THURET-LE FLOCH, conseillers municipaux.

<u>ABSENTS EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS PROCURATIONS :</u>

M. Jean-Pierre GATINE, Maire, à M. Daniel DOUARD,

M. Franck FERREIRA à Mme Nadine PAUL,

M. Guillaume DOUARD à M. Thierry MARTIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M. Nadine PAUL.

COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n° 2024-07: Rapport de présentation sur le choix du mode de gestion de la restauration scolaire

Adoptée à l'unanimité pour le recours à une délégation de service public

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- **Délibération n° 2024-08 :** Remplacement d'un membre de la commission cimetière-Retrait de Madame Sophie LECOINTRE
 - M. Jocelyn CHARRON est élu à l'unanimité
- Délibération n° 2024-09: Tableau récapitulatif des indemnités des élus versées en 2023

Le Conseil Municipal prend acte

FINANCES LOCALES

→ <u>Délibération n° 2024-10</u>: Approbation du compte de gestion 2023 établi par le comptable public

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-11: Approbation du compte administratif 2023 établi par l'ordonnateur

Adoptée à l'unanimité

<u>4 Délibération n° 2024-12</u>: Affectation des résultats de l'année 2023 au budget primitif 2024

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-13: Vote des taux des taxes locales directes pour l'année 2024 <u>THRS</u>: 7,55 % TFNB: 34,24 % TFB: 35,57 %

Adoptée avec 15 voix POUR sans augmentation des taux et 3 ABSTENTIONS (Mme Nadine PAUL, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA et M. Franck FERREIRA).

↓ <u>Délibération n° 2024-14</u> : Proposition d'allouer des subvention à des associations pour l'année 2024

Adoptée avec 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Nadine PAUL, Mme Sophie LECOINTRE, M. Franck FERREIRA, M. Gilbert GENESTE).

<u>4 Délibération n° 2024-15</u>: Participation financière aux frais de scolarité des élèves résidants sur la commune et scolarisés dans des établissements professionnels pour l'année 2023/2024

Adoptée à l'unanimité pour 1 200 € soit 100 € pour 12 élèves

Délibération n° 2024-16: Participation scolaire à demander aux communes de résidence de élèves scolarisés à Garennes pour l'année scolaire 2023/2024
 Adoptée à l'unanimité soit 850 € pour les élèves en élémentaire et 1 600 € pour les maternelles

- Délibération n° 2024-17 : Vote du Budget Primitif 2024 Adoptée à l'unanimité
- ♣ <u>Délibération n° 2024-18</u>: Demandes de fond de concours auprès de l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE ANNÉE 2024 Adoptée à l'unanimité
- **Délibération n° 2024-19**: Remise de livres aux élèves de CM² pour l'année scolaire 2023/2024

 Adoptée à l'unanimité
- → <u>Délibération n° 2024-20</u>: Remise de récompenses scolaires aux élèves de la commune ayant obtenu le baccalauréat avec mention très bien, le DNB et le CFG pour l'année scolaire 2023/2024

Adoptée à l'unanimité : 50 € pour les bacheliers avec mention TB et 40 € pour les DNB et CFG sans distinction de mention

↓ <u>Délibération n° 2024-21</u>: Demande de participation financière du syndicat de gestion et de la construction du gymnase de Saint André pour les élèves domiciliés sur la commune et fréquentant cet établissement

Adoptée à l'unanimité pour 250 € soit 50 € pour 5 élèves

♣ <u>Délibération n° 2024-22</u> : Proposition de créer un hydrant à l'angle de la rue du Silo (BUEIL) et du chemin des Sablons (GARENNES) : participation de 50 % pour chaque commune.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-23: Proposition de rembourser la société CONVIVIO de denrées alimentaires perdues suite à une panne électrique au restaurant scolaire **Adoptée à l'unanimité pour 318,14 € TTC à rembourser à CONVIVIO**

La secrétaire de séance, Mme Nadine PAUL Le Président de séance Le 1^{er} adjoint, Daniel DOUARD

Date d'affichage: 25 | 4 | 2014

Date de publication sur le site internet de la commune :